

JE M'INFORME PANDÉMIE COVID-19



Communiqué AUX FAMILLES

8 mai 2020

Précisions importantes sur la permission de cadeaux pour la Fête des Mères

Suivant notre communiqué du 6 mai, nous avons constaté un achalandage élevé de familles venant porter des articles personnels à leur parent hébergé dans les CHSLD, mais sans respecter les conditions émises.

Pour aujourd'hui, le 8 mai, de 9 h à 15h, nous allons coordonner la réception des cadeaux pour la Fête des Mères.

Pour les effets personnels, nous pourrions coordonner leur réception de façon régulière et graduelle à partir de lundi prochain.

Nous vous demandons, avant de venir, d'appeler la réceptionniste sur les heures d'ouverture de la réception entre 8h30 à 12h et de 13h et 16h du lundi au vendredi, pour vous assurer **d'avoir un rendez-vous** pour éviter les rassemblements. Une personne à la fois pourra entrer et venir faire le dépôt des objets apportés selon les modalités de l'établissement.

Ces critères sont importants pour respecter les règles de distanciation sociale et éviter les rassemblements comme nous avons pu en voir le 6 mai.

N'oubliez pas que la règle de confinement de 48 heures s'applique pour tous les objets apportés et qu'ils sont tous désinfectés avant d'être remis à vos proches.

Aussi, il est important de comprendre que nos employés ne sont pas autorisés à aller à l'extérieur chercher les objets que vous apportez.

Correctif : Les fleurs et les emballages cadeaux seront dorénavant accepté.

Cependant, les cadeaux faits à la main de même que les gâteaux ou les plats cuisinés à la maison ne sont pas permis.

Nous vous remercions de votre soutien et de votre compréhension.